

Période 2016

ATELIERS POUR ARTISTES GRAVEURS ET CREATEURS D'ESTAMPES Atelier genevois de gravure, 17 rte de Malagnou, Genève

Conditions générales de participation

1. Remarques générales

L'Association GE Grave met au concours la mise à disposition de maximum **4** places de travail dans son atelier collectif en fonction de la qualité des dossiers reçus. Cette proposition est une excellente opportunité de travail dans un atelier professionnel, spacieux et bien équipé.

Ces places sont destinées à des artistes en vue de la réalisation d'un projet particulier ou de la poursuite d'un travail de recherche en lien avec l'estampe. Elles sont mises à disposition, à titre gracieux, pour une période d'un an renouvelable (de janvier à décembre 2016).

Les artistes seront en contact avec les autres utilisateurs de l'atelier.

2. Conditions d'inscription

Être à même de travailler de manière autonome. Aucune condition d'âge ou de nationalité n'est requise.

3. Procédure d'inscription

Les candidats qui souhaitent concourir pour l'obtention d'une place de travail doivent fournir les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un dossier présentant une vue d'ensemble de leurs travaux et de leurs projets artistiques.

Les candidats peuvent mentionner dans leur lettre de motivation leur préférence pour la période de travail souhaitée.

4. Constitution et présentation du dossier artistique

- Le dossier artistique des candidats doit être établi selon les critères suivants : contenir une documentation illustrant leur travail, telle que reproductions de dessins, gravures, photographies, peintures, et autres documents (aucune œuvre originale n'est acceptée).
- Les textes doivent être remis sous forme dactylographiée
- ***Le dossier portera sur sa couverture (recto) le nom et l'adresse du candidat. Il ne comportera aucun document original.***
- L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble des documents et doit parvenir **au plus tard le jeudi 25 septembre 2015** (le timbre de la poste faisant foi) à :

Association GE Grave
022 700 62 85 / gegrave@bluewin.ch
17, rte de Malagnou, 1208 Genève

5. Jury et sélection

Le jury, composé de quatre membres dont au moins un représentant de l'Association, examinera les dossiers dans le courant du mois de octobre 15.

6. Retour des dossiers

Les dossiers non sélectionnés devront être repris par les candidats au plus tard le 21 octobre 2015, à l'atelier.

7. Dispositions finales

GE Grave décline toute responsabilité pour la perte ou le dommage des dossiers ; tous les risques sont à la charge des candidats. Les membres du jury ne sont pas tenus de justifier leurs préavis. La décision finale sera communiquée par écrit aux candidats. Elle est sans appel et ne pourra être contestée par aucun moyen juridique.

Une convention sera passée entre l'artiste et l'association.